



Association: *Digne Seniors Plus*

Adresse: *chez Mme Françoise Risoli, 2 rue du Chanoine Bondil – 04000 Digne les bains*

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire à huis clos du 15/01/ 2021

Les membres du bureau de l'association "Digne Seniors Plus" se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 15 Janvier 2021 à 16h, au siège de l'association à Digne-les-bains.

Compte tenu de la crise sanitaire, cette assemblée générale s'est tenue à huis clos, en référence à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020.

L'annonce de cette AG et des conditions de sa tenue ont été envoyées par voie postale à tous les adhérents le 10 décembre 2020.

Tous les documents utiles à la tenue de cette AG ont été mis à la disposition des adhérents sur le site internet du club dès le 1^{er} janvier 2021 :

- le rapport moral et d'activités 2020 du président,
- le rapport financier 2020 de la trésorière,
- le budget prévisionnel 2021,
- l'affectation du résultat financier 2020,
- le montant de la cotisation pour la saison 2021-2022,
- un texte sur le bénévolat et sa valorisation.

L'assemblée est présidée par Patrice Marckt en qualité de président de l'association. Mme Solange Marckt en est nommée secrétaire. Annie Merzoug est scrutatrice.

Les différents textes exposés ci-dessus étant bien connus des membres du bureau, le président n'a eu qu'à insister sur quelques points importants :

- la crise sanitaire et ses conséquences au niveau du club
- le respect des valeurs du club, les objectifs atteints, les difficultés rencontrées.
- le bilan des formations d'animateurs
- le besoin constant de recherche d'axes de perfectionnement pour le club

Le **rapport moral**, qui distingue le bilan de l'année écoulée (2020) et les perspectives pour l'année 2021, est décrit en **annexe 1** du présent procès verbal.

Le **rapport financier** 2020 de la trésorière figure en **annexe 2** du présent procès-verbal. Il est complété par toutes les pièces comptables.

VOTE DES RESOLUTIONS

Les votes ont été effectués à distance, soit par courrier postal, soit par messagerie ; l'ensemble de ces votes a été consigné dans une urne.

Le dépouillement des votes pour les 6 résolutions a été effectué minutieusement et comptabilisé sur un fichier excel. Les résultats des votes sont les suivants :

RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Total
1 - Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2020	107	0	0	107
2 - Approbation du rapport moral et d'activités 2020	107	0	0	107
3 - Approbation du rapport financier 2020	107	0	0	107
4 - Affectation du résultat de l'exercice 2020	107	0	0	107
5 - Approbation du budget prévisionnel 2021	107	0	0	107
6 - Approbation du montant de la cotisation pour la saison prochaine (2021-2022)	104	0	3	107

Conformément aux statuts, pour que les votes soient valables, il convient que plus de la moitié des membres à jour de cotisation expriment leur vote.

A ce jour le nombre de membres de l'association est de 158 personnes. Le quorum est donc de 79 personnes. Le nombre de suffrages exprimé est de 107. Le quorum est donc largement atteint.

Les résolutions 1 à 5 ont été votées à l'unanimité (107 « POUR » sur 107 votes)

La résolution 6 a obtenu 104 « POUR » et 3 « ABSTENTIONS »

En conséquence, les 6 résolutions sont adoptées.

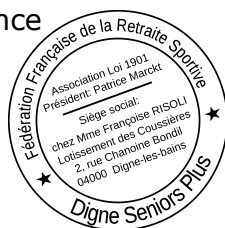
Il n'y a pas eu de sujet divers porté à notre connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h20

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal. Il est signé par les membres du bureau.

La secrétaire de séance

Solange MARCKT



Le président

Patrice MARCKT

La trésorière

Annie Merzoug